



## Ai je le droit d'avoir la nationalité !

Par **Anna 23**, le **25/01/2013 à 16:42**

Bonjour

Je sus une jeune algérienne, fille d'un ancien combattant qui a toujours la carte de combattant et qui touche aussi une pension ,notant aussi qui a travaillé pendant plusieurs années en France apres l'indépendance de l'Algérie .Là après son décès je voudrai savoir si j'ai le droit d'avoir la nationalité ou non ?! et quelles sont les démarches à suivre !

Merci de me répondre

Par **youris**, le **25/01/2013 à 18:33**

bjr,

ce qui compte c'est la nationalité de vos parents ainsi que vos liens avec la france.

le statut d'ancien combattant n'octroie pas la nationalité française à leurs descendants.

à l'indépendance de l'algérie les français de droit local sont devenus algériens sauf choix contraire.

vous pouvez consulter sur ce site les réponses apportées à ce type de question qui revient très régulièrement.

cdt

Par **Anna 23**, le **25/01/2013 à 19:57**

Re bonjour ,

Merci d'avoir prie la peine de me répondre

La nationalité de mes parents est algérienne ! Mais vue que mon défunt père a vécu en France entant qu'immigré et a aussi travailler après indépendante,et cela durant une période de presque 20ans (du 1960 jusqu'à 1978! de je me suis dit que être ça sera un point positif .Notant quand touche toujours la pension des anciens combattants ainsi que sa retraite normal ( du travail qu'il exercer ).

Merci .